



00 000 7 /MPEM/M/DARE

Nouakchott, le 2.8. . AOUT. 2019... في أنواكشوط

Le Ministre

الوزير

Lettre Circulaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2015-2019, notamment à travers l'application des dispositions pertinentes de la loi N° 017-2015 en date du 29/07/2015 portant code des pêches et des textes d'application, les concessions de pêche de type « Pêche côtière Poissons Pélagique » attribuées au titre de l'année 2019 et non mises en exploitation à la date du 31/08/2019, sont annulées.

Dr Nani CHROUGHA



Ampliations :

- DGERH
- DMM
- DARE